

La commune de Laillé, en partenariat avec l'Association Aile et la DDTM35, a proposé Mardi 18 Juin une démonstration de broyage des bords de route avec du matériel spécifique d'exportation adapté par l'entreprise EVA basée en Mayenne. Cette entreprise de trois personnes est l'un des acteurs pionniers dans l'ouest à avoir suivi la démarche de cette pratique raisonnée amorcée en 2009 par la Communauté de Communes du Coglais à l'initiative d'Henri-Pierre Rouault, responsable Ressources Naturelles au service Environnement. En exportant l'herbe fauchée, il est possible de la valoriser pour produire de l'énergie en méthanisation, en combustible ou à défaut en compost. L'utilisation en combustible fait d'ailleurs l'objet d'une expérimentation menée à l'échelon européen dans le cadre d'un projet appelé Combine (à prononcer dans la langue Outre-Manche) mené en France par l'Association Aile en partenariat avec le Conseil Général des Côtes d'Armor.

L'utilisation phare de cette herbe broyée est d'être incorporée avec d'autres substrats (effluents et autres matières organiques) en unité de méthanisation : une fosse couverte appelée digesteur qui permet aux bactéries de dégrader la matière en l'absence d'oxygène et de produire du biogaz. Jean-Luc François de l'Association Aile a rappelé qu'une tonne d'herbe fraîche récoltée et valorisée en méthanisation équivaut à la production d'environ 75 litres de fioul, sachant que sur un kilomètre de route (deux côtés d'accotement) il est possible de récolter 3 à 6 tonnes. Un projet de méthanisation est à l'étude à Bruz, avec des besoins en herbe estimés à 1000 tonnes par an (soit 150 à 350 km de route entretenus par cette pratique) a expliqué l'agriculteur Denis Gildas à l'origine du projet. Cet approvisionnement en herbe pourrait être en partie fourni par la commune de Laillé.

Monsieur Le Maire a précisé en fin de séance qu'en attendant que ce projet aboutisse, il fallait d'ores et déjà commencer à expérimenter l'exportation de l'herbe d'accotement qui a des avantages avérés d'après l'étude menée dans le Coglais, d'ordre économique (moins de passage, moins de curage de fossés), environnemental (qualité de l'eau et biodiversité faunistique et floristique) et social (maillage des acteurs locaux, sensibilisation sur le ramassage préalable des déchets). Les opérations de fauchage seront réalisées en prestation de service par l'entreprise EVA qui dispose de deux chauffeurs et de deux équipements chacun équipé d'une turbine d'aspiration qui ont fait à cette occasion l'objet d'une démonstration sur la route de Crevin : une épareuse pour traiter la partie extérieure du fossé et un broyeur frontal déporté pour la partie de l'accotement. Une quarantaine de personnes a pu assister à l'opération.

Marie-Isabelle Pérais de la DDTM35 a insisté sur l'importance d'organiser quantitativement et qualitativement l'offre et la demande de matières sur le département d'Ille-et-Vilaine entre d'une part, les services d'entretien des espaces verts des collectivités producteurs de biomasse, et d'autres par les agriculteurs composteurs ou méthaniseurs qui sont à même de l'utiliser. Pour ce faire la DDTM35 a invité les élus ou représentants intéressés à participer à une réunion de lancement qui aura lieu à l'automne 2013.

Jacques BERNARD, Aile